

L'UE et le Maroc règlent leur querelle

Bruxelles, 20 juin 2014 (AFP) - L'UE et le Maroc ont trouvé un accord pour régler la querelle qui les opposait depuis mars sur les conditions douanières d'accès des tomates marocaines au marché européen, a annoncé vendredi la Commission européenne.

Bruxelles espère que ce règlement permettra dans la foulée l'entrée en vigueur de l'accord de pêche ouvrant les eaux marocaines aux pêcheurs européens, en souffrance côté marocain. Après des mois de discussion, le compromis a été finalisé lors d'un entretien téléphonique entre le commissaire européen à l'Agriculture, Dacian Ciolos, et le ministre marocain Aziz Akhennouch, a précisé Roger Waite, porte-parole de Dacian Ciolos.

La querelle était née d'une réforme des règles de dédouanement des produits extra-communautaires, visant selon Bruxelles à rendre le système plus transparent et à réduire les possibilités de contournement de la part des exportateurs. Mais selon Rabat, cette révision, qui doit entrer en vigueur le 1er octobre, allait entraîner une hausse des tarifs, menaçant la survie du secteur. L'accord ne revient pas sur l'abolition par la Commission d'un mode de dédouanement propice aux fraudes, mais en limite l'impact financier, en augmentant pour l'ensemble des exportations marocaines la valeur forfaitaire d'importation, inchangée depuis 1996.

« Reflétant les conditions actuelles du marché », cette mesure limite les surtaxes susceptibles d'être imposées aux exportateurs marocains, a souligné Roger Waite. Elle prend en compte la part croissante de tomates cerises, à forte valeur ajoutée, dans les importations européennes en provenance du Maroc, passées de quelque 300 tonnes par an il y a 15 ans à 70.000 tonnes actuellement, sur un total de 350.000 tonnes de tomates.

Saint-Charles International, la première plateforme européenne de commercialisation de fruits et légumes, située à Perpignan, s'était également inquiétée du changement des règles, y voyant le risque d'une forte chute des volumes en provenance du Maroc. A l'inverse, les producteurs espagnols avaient mis en garde contre trop de concessions à leurs concurrents marocains.

Le commissaire européen Stefan Füle (Politique de voisinage), avait souligné la volonté de l'UE de trouver une « solution mutuellement acceptable », lors d'une visite fin mai à Rabat. La Commission avait auparavant affiché son impatience face au délai pour l'entrée en vigueur de l'accord de pêche bilatéral conclu en 2013, qui doit ouvrir les eaux du royaume à 126 bateaux de pêche européens, surtout espagnols, contre le versement de 40 millions d'euros sur quatre ans. Rabat avait affirmé que le processus suivait son cours.

Source : <http://www.agrisalon.com/20/06/2014>